

Feuille de route

2021 - 2026



ÉDITO

En 2017, à la demande de la Région, les unions régionales des Communes forestières de Bourgogne et de Franche-Comté ont fusionné en une seule entité fédérant les huit associations départementales de Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et du Territoire-de-Belfort.

Pour s'inscrire dans la politique forestière portée par l'Etat et par la Région, les Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté se sont dotées d'une feuille de route jusqu'en 2020, fin de la mandature municipale précédente.

La crise COVID n'ayant pas permis à l'union régionale d'organiser un séminaire de révision de cette feuille de route en 2020 avec ses nouveaux administrateurs, cet exercice a été engagé dans le courant de l'automne 2021 dans un contexte difficile sur différents points.

- Les évolutions climatiques de ces dernières années ont mis à rude épreuve les forêts communales en nous obligeant avec l'ONF à rechercher des solutions de crise et à nous interroger sur les modalités actuelle de sa gestion. Adapter les forêts au changement climatique est devenue une urgence !
- Face à l'ampleur de la crise scolyte et en réponse à la mobilisation des acteurs de la filière forêt-bois, l'Etat a mis en place des financements pour mobiliser les épicéas scolytés et reconstituer les forêts impactées. Les communes avec le soutien technique de l'ONF, ont pris rang pour bénéficier de ces aides mais beaucoup reste à faire !
- L'Etat dans le cadre du contrat qu'il fixe à l'ONF jusqu'en 2025, prévoyait une augmentation des contributions des communes propriétaires d'une forêt au financement de l'ONF. Les Communes forestières ne voulant pas de cette augmentation se sont fortement mobilisent pour empêcher son application et expliquer leur refus. Le Gouvernement a entendu les Communes forestières et a renoncé à cette contribution. Toutefois, la contrepartie sera un engagement plus important des communes dans la sécurisation des approvisionnements des scieries implantées dans nos territoires.
- A l'échelle planétaire, la demande en bois est en forte tension. Les USA et la Chine en importent massivement pour répondre à leurs besoins. En France, la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) qui s'applique depuis le 1er janvier 2022 à la construction de bâtiments neufs oblige à intégrer davantage de bois. Ce contexte économique provoque des instabilités dans le marché du bois mais point positif, il favorise une revalorisation des prix de cette matière première,...

Notre séminaire tenu à Melisey en Haute-Saône les 28 et 29 octobre 2021 a permis à l'union régionale d'inscrire sa nouvelle feuille de route 2021-2026 dans ce contexte. Les priorités de travail que nous nous sommes fixées pour cette mandature, vous sont présentées dans les pages suivantes. Bonne lecture.



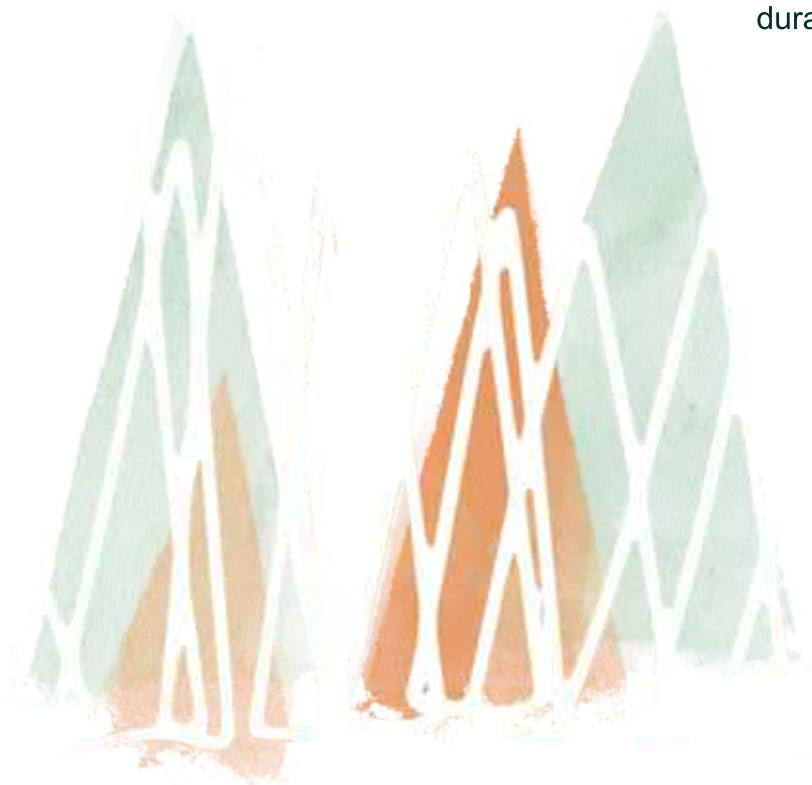
Le Président,
Michel BOURGEOIS

OBJECTIF 1

Gérer durablement une forêt communale multifonctionnelle en lien avec l'économie du bois

1 Dans le cadre du Régime forestier, conduire une gestion durable, multifonctionnelle et adaptative de la forêt communale

- Former les élus aux décisions administratives et de gestion courante de la forêt communale dans le cadre de la certification qualité « Qualiopi »
- Soutenir les projets et les expérimentations sur les enjeux de la multifonctionnalité visant à mieux partager l'espace forestier, à prévenir les conflits d'usage par rapport aux attentes des usagers et à valoriser les aménités positives
- Expérimenter et promouvoir les forêts pédagogiques par des approches collectives
- Accompagner l'évolution de la sylviculture, d'une gestion planifiée à une gestion adaptative qui s'ajuste en fonction des crises climatiques et sanitaires
- Œuvrer à la résilience des forêts communales face aux évolutions climatiques
- Agir pour résorber les déséquilibres sylvo-cynégétiques là où ils existent
- Communiquer sur l'exemplarité des communes dans la gestion de leur patrimoine forestier
- Poursuivre la certification de gestion durable de la forêt communale



2 Faire que les communes aient une vision intégrée de leurs décisions annuelles

- Expliquer aux élus l'intérêt de lier leurs décisions forestières annuelles pour tendre vers une gestion optimale au bénéfice de leur forêt, de leur budget et des acteurs de la filière (Valider les assiettes des coupes - Réaliser au plus vite les récoltes après les martelages pour concentrer l'accroissement sur les arbres d'avenir - Réaliser les travaux sylvicoles au moment opportun...)
- Développer les marchés pluriannuels de prestations avec les entreprises de travaux forestiers pour réaliser les travaux sylvicoles et le façonnage des coupes (accords-cadres à bons de commande notamment)
- Donner aux communes de la lisibilité, de la régularité et de la sécurité sur leurs revenus forestiers en promouvant les engagements pluriannuels dans les contrats d'approvisionnement
- Renforcer l'installation d'une commission forêt dans chaque commune et apporter aux élus des outils d'animation facilitant son fonctionnement
- Promouvoir un affouage qui n'entrave pas la sylviculture mais qui la serve
- Amplifier le recours aux contrats d'approvisionnement pour que les communes s'approprient l'exploitation, acte essentiel pour la gestion de leur forêt



3 Approvisionner les transformateurs régionaux en circuits courts aux prix du marché

- Répondre aux besoins des transformateurs régionaux en bois d'œuvre, bois d'industrie et bois-énergie en réalisant les programmes de coupes prévus dans les aménagements forestiers (sauf cas de force majeure, éviter les reports et les ajournements de coupes non justifiés) et, si besoin, en les ajustant aux effets des crises sanitaires
- Diffuser, auprès des communes qui façonnent leurs coupes, les solutions dont dispose l'ONF pour assurer la commercialisation de l'ensemble des produits récoltés (ventes par soumission, contrats d'approvisionnement et autres ventes de gré à gré)
- Amplifier l'engagement des communes dans leurs apports aux ventes groupées de bois afin de permettre à l'ONF d'augmenter en nombre et en volume les contrats d'approvisionnement (résineux, hêtre, chêne, bois d'industrie, bois bûche, bois énergie...) avec un objectif maximal de 50 % des volumes récoltés
- Maintenir un volume raisonnable de bois dans les ventes de gré à gré par soumission pour disposer de références de prix de marché
- Poursuivre les travaux du Comité régional des ventes, notamment pour adapter la stratégie annuelle de commercialisation de la ressource mobilisable en forêt communale aux attentes des communes, aux besoins des acheteurs et aux aléas
- En situation de crise sanitaire, tenir compte de la dépendance des communes aux recettes forestières dans la stratégie de commercialisation régionale
- Poursuivre les rencontres tripartites Communes forestières – ONF – Scieurs
- Participer à l'observatoire régional des marchés du bois façonné créé au sein de FIBOIS
- Au besoin, participer aux réflexions sur la structuration de parcs à bois (regroupement de lots homogènes, stock hivernal pour la 1ère transformation, stockage en cas de tempête...)



OBJECTIF 2

Faire que la forêt communale soit exemplaire dans sa contribution au développement des territoires et à la transition écologique

1 Faire de la forêt communale un levier du développement des territoires

- Accompagner les territoires (PNR, PETR, Communautés de communes et d'agglomération, etc.) pour qu'ils prennent en compte le potentiel forêt-bois dans leur stratégie de développement
- Renforcer la prise en compte de la forêt et du bois dans les documents de planification urbaine
- Expérimenter le pré-diagnostic forestier territorial pour faire émerger des stratégies locales de développement forestier dans des territoires volontaires
- Accompagner les territoires dans l'évaluation de leur politique forestière territoriale
- En partenariat avec FIBOIS BFC, faire vivre et animer le réseau régional des territoires forestiers de Bourgogne-Franche-Comté

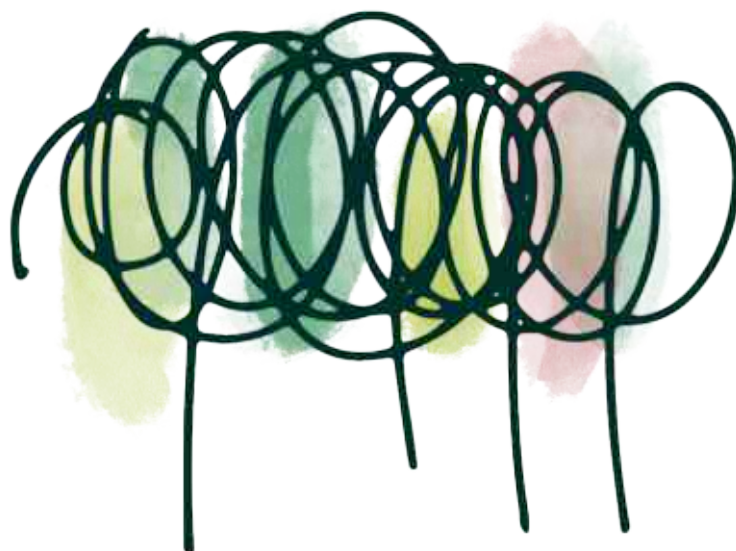


La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

(Source : Agence nationale de cohésion des territoires)

2 Faire de la forêt communale un levier de la transition écologique et de l'atténuation des changements climatiques

- Accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique de transition écologique par la forêt et le bois en faisant la promotion de leurs rôles dans la séquestration, le stockage et la substitution carbone
- Expérimenter et promouvoir la valorisation économique du carbone forestier s'appuyant sur la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt pour reconstituer les peuplements dégradés
- Poursuivre la promotion du bois local dans la construction publique auprès des communes, des collectivités et des EPCI renforçant les circuits courts et de proximité mesurés par l'analyse des retombées territoriales (déploiement de l'indice ART)
- Expérimenter des projets photovoltaïques et éoliens en forêt communale selon un cahier des charges vertueux



3 Conforter le patrimoine forestier communal par des actions foncières

- Intégrer les biens forestiers sans maître au patrimoine privé des communes afin d'agrandir leur forêt communale ou de constituer des réserves foncières nécessaires à leur développement en tenant compte des exigences en matière de consommation foncière
- Valoriser l'utilitaire et l'observatoire du foncier pour accompagner les territoires de projet dans une politique foncière forestière
- Organiser des formations juridiques et techniques sur les biens de section et accompagner les communes qui engageraient une démarche de communalisation



OBJECTIF 3

Construire l'action des Communes forestières sur des partenariats forts

1 Faire vivre la gouvernance et les partenariats avec l'ONF

- Renouveler les élus référents dans les associations départementales, les former aux actions engagées par le réseau des Communes forestières (actions à l'échelle communale et territoriale) et à la médiation, et les accompagner
- Poursuivre et renforcer les relations partenariales installées aux échelles départementale entre les associations départementales des Communes forestières et les agences ONF et régionale entre l'Union régionale des Communes forestières et la direction territoriale de l'ONF
- Instaurer des relations de travail entre les élus référents, les chargés de mission des Communes forestières et les représentants territoriaux de l'ONF
- Conforter le fonctionnement de la commission régionale de la forêt communale et le comité régional des ventes et installer au besoin des groupes de travail spécifiques

2 Poursuivre l'implication des Communes forestières dans la filière forêt-bois régionale

- Porter la feuille de route des Communes forestières auprès des acteurs de la production forestière, de FIBOIS, de l'État, de l'ADEME, de la Région, des départements et poursuivre les partenariats engagés
- Contribuer aux travaux des commissions de FIBOIS BFC et notamment les commissions « Forêt » et « Bois énergie » pour mettre en œuvre le Contrat Forêt-Bois régional
- Concourir au renforcement des liens entre la production forestière et la transformation du bois
- Contribuer au sein de FIBOIS BFC à renforcer la reconnaissance de la filière



3 Affirmer le rôle des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté aux échelles régionale et nationale

- Porter à la Fédération nationale les enjeux de la forêt communale de Bourgogne-Franche-Comté au regard de son poids dans le réseau, de ses caractéristiques et les dossiers stratégiques qui la concernent
- Participer aux réseaux thématiques de la Fédération nationale (formation, forêt pédagogique, bois construction, bois énergie, foncier, etc.)
- Représenter la forêt communale dans les instances régionales concernées par la filière forêt-bois et notamment la Commission régionale de la forêt et du bois, la conférence filière et les comités ayant un lien avec la forêt (comités de massif du Jura, des Vosges et du Massif central)
- Porter l'intérêt général que représentent la forêt communale et les dossiers stratégiques qui la concernent





OBJECTIF 4

Poursuivre l'organisation des Communes forestières en Bourgogne-Franche-Comté



1 Conforter financièrement le réseau des Communes forestières

- Renforcer l'autofinancement de l'union régionale pour pérenniser l'équipe qui met en œuvre la feuille de route et faire adhérer de nouvelles communes forestières pour atteindre l'objectif minimum de 50% d'adhésion dans chaque association départementale
- Faire reconnaître la feuille de route des Communes forestières d'intérêt général par les financeurs publics (application de la circulaire du 18.01.2010)
- Mobiliser les financements publics liés au contrat Forêt-Bois régional 2018-2028 et à la formation pour mettre en œuvre la feuille de route des Communes forestières
- Poursuivre les travaux d'actualisation des cotisations engagés sur la mandature passée, pour tendre vers un barème harmonisé à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté

2 Donner au réseau des communes forestières une assise d'élus et de permanents maillant l'espace régional

- Créer aux échelles territoriales, départementales et régionales des binômes élu-permanents
- Poursuivre au niveau régional les missions de référent thématique attribuées à chaque chargé de mission
- Suivant l'évolution de l'adhésion des communes de Bourgogne aux quatre associations départementales, examiner la possibilité de recruter un chargé de mission supplémentaire
- Poursuivre le soutien administratif de l'union régionale aux associations départementales
- Définir un organigramme cible à l'échéance de la mandature
- Apporter aux communes adhérentes via le site internet des services permettant de simplifier le travail des secrétaires de mairie et des élus

LE BUREAU de l'Union régionale



Président	Michel BOURGEOIS (Maire de Entre-Deux-Monts - 39)
Présidente déléguée	Anne-Catherine LOISIER (Sénatrice - 21)
1 ^{er} Vice-Président	Daniel PERRIN (Maire de Mouthe - 25)
2 ^{ème} Vice-Président	Franck MANSANTI (Adjoint de Flogny-La-Chapelle - 89)
3 ^{ème} Vice-Président	William HAMICHE (Conseiller de Rougemont-Le-Château - 90)
4 ^{ème} Vice-Président	Jacques HUMBERT (Conseiller de Boyer - 71)
5 ^{ème} Vice-Président	Philippe MARTIN (Maire de Velloreille-Les-Choye - 70)
6 ^{ème} Vice-Président	Jany SIMEON (Maire de la Chapelle-Saint-André - 58)
Trésorier	Dominique MAILLOT (Adjoint de Mamirolle - 25)
Trésorier-adjoint	François PERRIN (Maire de Bonnencontre - 21)
Secrétaire	Jacky FAVRET (Maire de Blondefontaine - 70)
Secrétaire-adjoint	Claude BOSREDON (Adjoint de Villemanoche - 89)
Membres du bureau	François BONNETAIN (71), Yves VOLA (90), Sylvain MATHIEU (58) et Denis DONZE (25)

L'ÉQUIPE des permanents

Rémi CHAMBAUD

Directeur

Mikaël POISSONNET

Directeur-adjoint - référent développement territorial
Haute-Saône

Aurore MAHE

Secrétaire Générale
Secrétaire Doubs

Juliette OURY

Chargée de mission - référente forêt pédagogique
Doubs et Territoire-de-Belfort

Evelyne REVEILLON

Secrétaire
Haute-Saône et Territoire-de-Belfort

Leslie CONSTANTIN

Chargée de mission - référente formation
Jura

Chloé DELAMARCHE

Secrétaire
Jura, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne

Emmanuelle THOORIS

Chargée de mission - référente territoires en transition énergétique
Bourgogne (Côte d'or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne)

LES ASSOCIATIONS départementales



Yonne

Contact technique 06 73 20 70 88
yonne@communesforestieres.org

Côte-d'Or

Contact technique 06 73 20 70 88
leuglay@maison-foret.com

Haute-Saône

Contact technique 06 43 70 99 50
hautesaone@communesforestieres.org



Nièvre

Contact technique 06 73 20 70 88
nievre@communesforestieres.org

Territoire-de-Belfort

Contact technique 06 32 54 40 62
territoiredebelfort@communesforestieres.org

Doubs

Contact technique 06 32 54 40 62
doubs@communesforestieres.org

Saône-et-Loire

Contact technique 06 73 20 70 88
saone-et-loire@communesforestieres.org

Jura

Contact technique 06 87 15 46 10
jura@communesforestieres.org

Avec le soutien financier



Union régionale des Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté

03 81 41 26 44

bourgognefranchecomte@communesforestieres.org

Maison de la Forêt et du bois
20 rue François VILLON
25041 BESANÇON CEDEX

www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr

